

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 février, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BETTON, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BINET à Mme REMIGI, M. RECORIS à M. DESCLAUX, M. STEFFE à M. DUCOUT, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame MOREIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025 – DELIBERATION N° 1/8.

Réf Environnement/Ludovic de Renty/Corinne Lartigue-8.8.

OBJET : GESTION DES FORETS COMMUNALES - PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNÉE 2025 – APPROBATION -

Madame SILVESTRE expose,

Par délibération n°1/29 du Conseil Municipal du 28 mars 2019, le projet de révision d'aménagement forestier des parcelles forestières de la commune, présenté par l'Office National des forêts (ONF) pour la période 2019-2033, a été approuvé.

Conformément à ce plan de gestion, les coupes prévues à l'état d'assiette pour l'année 2025 sont les suivantes :

| Parcelles | Secteur | Nature de la coupe | Essence | Volume prévisionnel (M3) | Surface HA |
|--|----------------|--------------------|--------------|--------------------------|------------|
| Parcelle D 4279 (parcelle 4 pour l'ONF) | Peymerle | Coupe rase | Pin Maritime | 1 957 | 17.02 |
| Parcelles D 4885, 4887 partie et la D 89 (parcelle 9 pour l'ONF) | Les Argileyses | Coupe rase | Pin Maritime | 1 258 | 12.58 |

Le volume prévisionnel de ces coupes est estimé à 3 215 m3.

Il vous est proposé d'approuver la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'arrêté préfectoral portant révision de l'aménagement forestier en date du 8 août 2019,
Vu le plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2019-2033 proposé par l'Office National des forêts (ONF),

Considérant l'état d'assiette 2025 présentée par l'Office National des forêts (ONF),

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Approuve la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2025 présentée par l'Office National des forêts (ONF).
- Décide que toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2025 seront mises en vente par l'Office National des Forêts (ONF).

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 033-213301229-20250218-DELIB1_8_2025-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Marie-Alice MOREIRA

LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 18/02/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 20/02/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 033-213301229-20250218-DELIB1_8_2025-DE



Direction Territoriale
CENTRE-OUEST-
AQUITAINE

M. le Maire de CESTAS
Mairie
2Av. Baron Haussmann
33610 CESTAS

CESTAS, le 18 décembre 2024

Triage de Cestas
LEMOINE Even
69 route d'Arcachon
33 610 CESTAS
Portable : 08 21 08 71 51
E-mail : even.lemoine@onf.fr

Objet : PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE
L'ANNEE 2025

En application des dispositions prévues dans l'aménagement de la forêt communale de Cestas, j'ai l'honneur de vous proposer les parcelles suivantes à l'état d'assiette 2025:

| n° de parcelle | nature de la coupe | essences | volume prévisionnel (M3) | surface (Ha) | Recettes (€HT)* |
|----------------|--------------------|----------|--------------------------|--------------|-----------------|
| 4 | CR | PM | 1 957 | 17.02 | 93 950 |
| 9 | CR | PM | 1 258 | 12.58 | 64 158 |
| TOTAL | | | 3 215 | 29.60 | 158 108 |

*Recettes à titre indicatif estimées d'après les prix moyen observés aux dernières ventes de l'agence ONF LNA pouvant varier suivant le volume de bois réel, les contraintes locales et les cours du marché.

Vous voudrez bien nous fournir une délibération pour l'approbation de cet état d'assiette et la destination des coupes.

Mr le Maire je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Technicien Forestier
E.LEMOINE

Merci de bien vouloir adresser copie par mail à :

PATTE Ludovic ludovic.patte@onf.fr
Bois LNA bois.lna@onf.fr